

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 291

présenté par  
M. Dionis du Séjour

-----  
**ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Cette contribution est obligatoire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin d'assurer au fonds national de gestion des risques en agriculture des ressources pérennes et dynamiques, il conviendrait de préciser dans le texte de loi le caractère obligatoire de la contribution additionnelle.